

Concours d'affiches Village de la chimie des sciences de la Nature et de la Vie

année 2012



Chimie, Sciences de la Nature et de la Vie » et les grands défis de la planète

deux lieux **universcience**

La Science est partout. Elle sera incontournable pour résoudre les grands défis de la planète. Si l'objectif peut paraître difficile à atteindre il faut faire confiance à l'intelligence, à la créativité et à l'imagination des chercheurs pour trouver des solutions.

Parmi les grands défis de la planète il faut noter entre autres :

- Raréfaction et recyclage des matières premières ;
- Suffisance alimentaire ;
- Accès à l'eau ;
- Energie et modes de transport ;
- Santé et allongement de la durée de vie ;
- Préservation de l'environnement ;
- Evolution du climat...

En partenariat avec « UNIVERSCIENCE¹ », L'association « Village de la Chimie, des Sciences de la Nature et de la vie » propose d'illustrer l'implication des sciences dans l'avenir de la planète en organisant un concours d'affiches. Le concours est ouvert aux classes participant au prochain « Village de la Chimie, des Sciences de la Nature et de la vie » qui aura lieu les 9 et 10 mars 2012.

Règlement du concours

Article 1 – Organisateur

L'association « Village de la Chimie, des Sciences de la Nature et de la Vie » et « UNIVERSCIENCE¹ ».

Article 2 – Participants

Ce concours est ouvert aux classes de troisième et de lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels, lycées polyvalents participant au Village 2012.

Article 3 – Objet du concours

Les classes participantes devront créer une affiche illustrant l'implication des sciences dans l'avenir de la planète, élaborée collectivement et d'une manière unique au sein d'une classe. Deux catégories sont prévues :

- Catégorie 1 : Format 60/80 sur tous supports possibles
- Catégorie 2 : format numérique

Une même classe ne peut concourir que dans l'une des catégories.

Article 4 – Prix

Tous les élèves et leur professeur gagnants de chacune des 2 catégories recevront un Pass Universcience permettant un accès illimité, pendant un an aux Palais de la Découverte et à la Cité des Sciences avec des avantages exclusifs :

<http://www.cite-sciences.fr/fr/cite-des-sciences/contenu/c/1239024053541/pass-universcience/>

¹ Le nouvel établissement issu du regroupement entre Le Palais de la Découverte et la Cité des sciences et de l'industrie.

Article 5 – Délai de participation

Les participants adresseront leur projet par dépôt, messagerie électronique ou par courrier au siège de l'association avant le 11 février 2012.

L'association accusera réception de chaque projet. En absence de réponse dans un délai de 8 jours, il est recommandé aux participants de se manifester auprès des organisateurs.

Article 6 – Modalités de participation

Pour la catégorie 1 devra apparaître au dos de l'affiche les noms et coordonnées de la classe auteur. Pour la catégorie 2 les fichiers électroniques envoyés par mails sont acceptés ainsi que les dvd ou CD-ROM.

Les formats papier, DVD ou CD-ROM sont à envoyer à l'adresse suivante :

Village de la chimie
Concours d'affiches
Immeuble le Diamant A
14 av de la République
92800 Puteaux.

Les fichiers numériques sont à envoyer à l'adresse mail : p.souweine@uic-idf.fr.

Au fur et à mesure des arrivées, un numéro d'ordre sera attribué par catégorie afin de garantir l'anonymat lors de la présentation au jury.

Article 7 – Mise à disposition

Les deux projets gagnants doivent être exploitables techniquement dans des résolutions élevées permettant l'impression à 300 dpi (images à 300 dpi, polices non vectorisées). Les participants sélectionnés s'engagent à mettre à disposition les fichiers sources adaptés (images, polices...). Des retouches pourront être demandées.

Article 8 – Composition du Jury

Le jury sera composé de représentants de chaque académie d'Ile de France, du monde de l'entreprise, présents au village de la Chimie, de personnalités et de représentants du monde artistique. Les notations du jury resteront confidentielles. Ses membres sont tenus à un devoir de réserve. Les décisions du jury seront sans appel.

Article 9 – Exploitation des projets

Tout responsable de classe qui adressera un projet dans le cadre du présent concours certifie et garantit que la classe en est l'auteur exclusif et unique, et qu'elle ne viole directement ou indirectement aucun droit de tiers (les candidats doivent impérativement s'assurer que les images utilisées pour leur projet sont entièrement libres de droits).

Toute participation au concours vaut engagement de cession à l'association « Village de la Chimie, des Sciences de la Nature et de la Vie », pour la validité des droits d'auteur et pour tous pays, des droits patrimoniaux d'auteurs des participants, afférents à leurs projets. Ces droits comprennent les droits patrimoniaux de reproduction et de représentation, de quelque manière, sous quelque forme, par quelque procédé et sur quelque support que ce soit, présent ou à venir.

En particulier, les auteurs autorisent donc sans autre demande, ni droit l'association « Village de la Chimie, des Sciences de la Nature et de la Vie » à exposer leurs œuvres.

Article 10 – Responsabilité

L'association « Village de la Chimie, des Sciences de la Nature et de la Vie » se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le concours sans avoir à en justifier les raisons et sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Article 11 – Règlement et litiges

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Toute contestation quelle que soit sa nature au présent règlement ou au concours sera tranchée souverainement et en dernier ressort par l'association « Village de la Chimie, des Sciences de la Nature et de la Vie ».